

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 JUIN 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **27 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
28 juin 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel

Objet : Projet de réhabilitation du
Bâtiment communal de l'ex-école
Maternelle « les Jardins du Pâquis »
en Pôle médical : validation de la
phase APD.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire
Mme ANDRÉ Sophie à M. CHARDIN Denis

N° 65/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, expose au Conseil Municipal de l'avancée de l'opération de construction de réhabilitation du bâtiment communal de l'ex-école maternelle « Les Jardins du Pâquis » en pôle médical. Le projet sous maîtrise d'œuvre du groupement S.DELOY Architecte/ BILON – COLIN /BET ADAM / BE LP ENERGIES en est à la phase d'avant-projet définitif (APD). Le coût chiffré à ce stade est de 510 900 € hors taxes pour la tranche ferme et 124 850 € hors taxes pour la tranche optionnelle.

Après présentation,

Le Conseil Municipal, ne formulant aucune observation, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de valider l'enveloppe des travaux à l'issue de la phase d'avant-projet définitif, aux montants de tranches ferme et optionnelle ci-dessus indiqués.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,